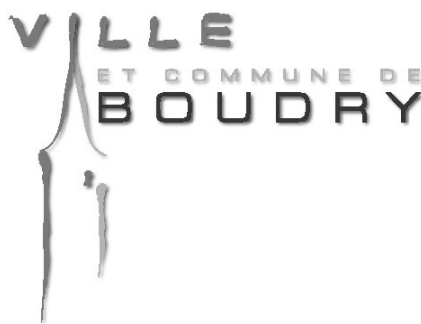




Procès-verbal de la séance ordinaire
du Conseil général de la Ville et Commune de Boudry
du lundi 15 décembre 2025

La séance du Conseil général, réuni à la salle de spectacles, à 19h30, est ouverte et présidée par M. S. Rossetti, Président.

Ordre du jour :

1. Appel2
2. Procès-verbaux des séances du 29 septembre et du 27 octobre 2025 – correspondance2
- Au vote, les deux procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.2
3. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de 1.7 équivalent plein temps (EPT) pour le renfort aux services dès l'année 2026.....3
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du projet de budget 20263
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la taxe d'épuration15
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit budgétaire d'un montant brut de CHF 850'000.00 pour divers travaux de réfections, extensions et gros entretiens pouvant intervenir en 2026.....16
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit complémentaire de CHF 890'000.00 TTC pour la construction d'une halle de gymnastique provisoire destinée au collège de Vauvilliers16
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de dépense de CHF 757'000.00 TTC pour la réalisation d'une structure d'accueil parascolaire provisoire en construction modulaire dans la cour du Collège des Esserts.....20
9. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la décision de principe et à une demande de crédit de CHF 18'500.00 pour l'acquisition d'une parcelle viticole dans le secteur de Pontareuse.20
10. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la donation d'une parcelle forestière par l'hoirie Petter – bien-fonds n° 4324, secteur du chemin des Repaires.....21
11. Interpellation et postulat21
12. Informations du Conseil communal22
13. Questions23

1. Appel

L'appel fait constater la présence des 41 membres suivants :

- | | |
|---|--|
| 1. Aubert Sylvie | 22. Mühlematter Daniel |
| 2. Barrabas Romain | 23. Musitelli Delio |
| 3. Belgrano Martine | 24. Oliva Patrick |
| 4. Blanc Stephen | 25. Paz Sandro |
| 5. Brossard Marc | 26. Pedimina Pascal |
| 6. Buschini Claude | 27. Petermann Jean-Michel |
| 7. Chapuisod Nathalie | 28. <i>Patocchi Anita (suppléante)</i> |
| 8. Couverchel Marc | 29. Piscopiello Cosimo |
| 9. Da Silva Helder | 30. Preisig Ducommun Pascale |
| 10. De Nuccio Emanuele | 31. Rais Cécile |
| 11. De Montmollin Andrea | 32. Rigaux Michel |
| 12. Dubois Laurence | 33. Rossetti Sam |
| 13. Durnat Lopez Carole | 34. Rota Danilo |
| 14. Fasel Stéphane | 35. Rousseau Maryse |
| 15. Fortin Michel | 36. Rousseau Nicolas |
| 16. Gillardin Caroline | 37. Sandoz Alain |
| 17. Keller Stéphane | 38. Vicario Fabio |
| 18. <i>Kneubühler Jean-Pierre (suppléant)</i> | 39. Vuillaume John |
| 19. Koller Jenny | 40. Vuillaume Jonas |
| 20. Matthey Fanny | 41. Wessner Jérôme |
| 21. Monteiro Ramos Carlos | |

Par conséquent, la majorité absolue est fixée à 21.

Membres excusés : Mme O. Musitelli-Taillard et M. P. Lüthi.

Tous les membres du Conseil communal sont présents : M. P. Chapuisod (PLR), président, M. E. Dubois (VERT-E-S), vice-président, Mme A. Macherel Rey (PS), secrétaire, Mmes M. Schlaeppli (PS) et C. Zeter (PLR), membres.

2. Procès-verbaux des séances du 29 septembre et du 27 octobre 2025 – correspondance

Au vote, les deux procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

Deux courriers ont été adressés au Président du Conseil général : l'un daté du 21 novembre 2025, notifié via ECHO en même temps que l'ensemble des documents de la séance de ce soir, et l'autre est relatif à la démission de M. P. Lüthi, avec effet au 31 décembre 2025. Ce dernier est lu à l'assemblée, puisqu'il a été envoyé en fin de semaine passée.

3. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de 1.7 équivalent plein temps (EPT) pour le renfort aux services dès l'année 2026

Mme J. Koller (au nom de la CGF) : La commission a demandé de faire une projection des dotations en EPT budgétées pour 2026. Ces compléments ont bien été fournis suite à la séance du 1^{er} décembre et ce rapport a été voté à l'unanimité.

M. H. Da Silva (au nom du groupe PLR) : Ce rapport correspond aux besoins identifiés lors de l'audit et le groupe PLR acceptera ce rapport.

Mme C. Durgnat Lopes (au nom du groupe Les Vert-e-s) : Nous vous remercions pour ce rapport et son annexe convaincante. Comme déjà dit, ce sont les audits qui ont démontré qu'il était nécessaire de renforcer certains services. 1.7 EPT nous semble aucunement exagéré, nous soutiendrons donc cet arrêté à l'unanimité.

M. D. Rota (au nom du groupe PS) : Le PS remercie le Conseil communal pour son rapport et l'audit réalisé par une société externe. L'organisation proposée avec la séparation des domaines administratif et technique nous semble répondre aux enjeux actuels et futurs de notre commune. Certes, l'augmentation de la masse salariale est importante, mais elle est indispensable. Il s'agira de mesurer les effets de cette réorganisation d'ici 12 à 18 mois. Le PS accepte ce rapport.

Au vote, l'arrêté est accepté par 38 voix contre 1 et 1 abstention.

4. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du projet de budget 2026

M. S. Rossetti (Président) : Nous examinerons le budget chapitre par chapitre ; les amendements déposés par les groupes seront examinés en fin de lecture. Nous entendrons tout d'abord la présentation de Mme Schlaeppli, conseillère communale.

Mme M. Schlaeppli (CC) : Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, avant d'entrer dans le détail des chiffres, je vous propose une courte présentation afin de vous donner une vue d'ensemble du budget 2026 et du contexte dans lequel il s'inscrit. Ce budget reflète la vision et les priorités que nous poursuivons pour la commune. Il s'inscrit dans une volonté de maintenir une gestion financière stable, tout en tenant compte d'un contexte économique aujourd'hui incertain, et qui le restera probablement pour les années à venir. L'objectif est de proposer un budget cohérent, responsable, mais également ambitieux, capable d'absorber les évolutions externes sans fragiliser les prestations que nous offrons à la population. Les axes stratégiques de la commune demeurent inchangés. Ils couvrent l'entretien du patrimoine et des infrastructures, l'administration, la formation, la politique familiale avec un accueil pré- et parascolaire fort, ainsi que la pérennisation de l'administration. À cela s'ajoutent des mesures en faveur de l'environnement, de la mobilité, du sport, de la culture et de la cohésion sociale, qui constituent le cœur même de notre commune. Ce cadre nous permet de conserver une ligne claire : d'un côté, maintenir la qualité des services à la population, et de l'autre, assurer la pérennité de nos infrastructures pour les années à venir.

Pour 2026, en ce qui concerne l'évolution financière, nous constatons que les recettes et les charges progressent de manière similaire, ce qui nous permet de présenter un budget équilibré. À moyen terme toutefois, les charges auront tendance à augmenter plus rapidement que les recettes. Cela s'explique notamment par l'importance des investissements que nous devons assumer, mais aussi par une conjoncture qui s'annonce plutôt défavorable pour les années à venir, ainsi que par les charges de transferts entre le canton et les communes, qui auront également tendance à augmenter. Cela signifie

que nous devons continuer à gérer avec prudence. Notre marge de manœuvre est certes confortable aujourd'hui, mais elle n'est pas extensible.

Nous constatons que les principaux mouvements de charges se situent avant tout dans les charges de transferts, qui augmenteront de 14 % en 2026. Il s'agit notamment de la facture sociale, qui prend clairement l'ascenseur et qui, selon les indicateurs transmis par le canton, continuera d'augmenter au cours des prochaines années. Nous observons également une hausse importante des amortissements, de l'ordre de 28 % pour 2026. Celle-ci s'explique par les nombreux investissements réalisés par le passé, ainsi que par ceux que nous aurons à assumer à l'avenir. Les charges de personnel augmentent, quant à elles, d'environ 20 %. Cette évolution est liée à l'augmentation de certains EPT, à une politique salariale que nous allons renforcer, ainsi qu'à la reclassification de certaines fonctions. Enfin, l'augmentation la plus marquée concerne les biens et services, avec 31 % de charges supplémentaires prévues pour 2026. Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation très forte des coûts de l'énergie, tant pour le chauffage que pour d'autres besoins, mais également par le renchérissement du matériel et des fournitures, qui, en raison de la conjoncture et de la situation actuelle, voient leurs prix augmenter, voire flamber.

Concernant l'impôt sur les personnes physiques (IPP), les recettes provenant des ménages restent aujourd'hui stables et relativement prévisibles. Elles progressent certes légèrement, mais pas suffisamment pour compenser la volatilité des revenus issus des personnes morales. Autrement dit, nous ne pouvons pas, à ce stade, tabler sur une hausse significative des produits de l'IPP, ni pour 2026 ni pour les années à venir. C'est un élément important à prendre en compte pour bien comprendre notre équilibre fiscal.

Concernant l'impôt sur les personnes morales (IPM), la base fiscale provenant des entreprises est extrêmement concentrée et très peu diversifiée à Boudry. Autrement dit, la majeure partie de nos recettes dépend d'une seule et même entreprise. Cela signifie que nos finances sont fortement exposées aux variations qui pourraient affecter cette entreprise, qu'il s'agisse d'une baisse d'activité, d'une restructuration, voire d'un départ. Un tel scénario aurait un impact direct, immédiat et potentiellement catastrophique sur les finances communales.

C'est un facteur que nous devons en permanence garder à l'esprit dans notre planification financière, car il représente un risque majeur pour l'équilibre financier de notre commune. Nous devons également rester attentifs à un certain nombre de facteurs externes, sur lesquels nous avons peu, voire pas du tout, de prise. Il s'agit notamment, comme je l'ai évoqué tout à l'heure, de la facture sociale, de l'augmentation des subsides LAMal ou encore du chômage. S'agissant du chômage, nous savons qu'il est en hausse. Même si les deux derniers mois ont montré une certaine stabilité, le canton a enregistré en 2025 une augmentation marquée du taux de chômage. Il faut rappeler que le canton de Neuchâtel affiche aujourd'hui le taux de chômage le plus élevé de Suisse. Dans le même registre, le nombre d'entreprises ayant recours aux RHT est en constante augmentation. Certaines entreprises de la commune de Boudry y ont déjà eu recours en 2025, et d'autres envisagent de le faire en 2026. À cela s'ajoutent des facteurs géopolitiques. Il y a bien sûr la question des droits de douane. La bonne nouvelle est qu'ils sont passés de 39 % à 15 %, mais cela reste néanmoins supérieur à ce que nous connaissions auparavant. Il faut savoir que ces droits de douane ont cristallisé de fortes inquiétudes, tant chez les investisseurs que dans les entreprises. Un autre élément économique mérite également toute notre attention, et je trouve que l'on n'en parle pas suffisamment : il s'agit du franc fort. Aujourd'hui, un franc fort met à mal les exportations des entreprises et contribue à une conjoncture défavorable. Enfin, nous devons aussi tenir compte des charges cantonales qui sont transférées aux communes. Ces transferts résultent notamment des baisses budgétaires de la Confédération, qui sont répercutées sur les cantons, puis, inévitablement, sur les communes. Ces éléments ne sont pas graves en soi, nous ne devons pas avoir peur, nous devons continuer à avoir une vision optimiste, mais le contexte demande une prudence et une gestion de l'argent public rigoureuse.

Nous avons également des éléments positifs, et je n'ai pas envie que nous nous focalisions uniquement sur les aspects négatifs. Je souhaite aussi que nous mettions en évidence le positif et que nous n'agissions ni dans la peur ni dans la crainte. Aujourd'hui, nous pouvons le dire clairement : nous disposons de finances saines, qui nous permettent de maintenir un haut niveau de prestations et d'envisager sereinement les projets futurs nécessaires à la population.

Et malgré le contexte globalement négatif que je viens de vous exposer, nous bénéficions aujourd'hui d'une très bonne situation financière. Nous disposons des moyens nécessaires pour continuer à investir dans la commune, et c'est essentiel pour entretenir nos infrastructures, améliorer le cadre de vie de la population et pérenniser nos équipements. Tout cela nécessite des ressources stables. Notre responsabilité est donc d'utiliser ces moyens de manière réfléchie, en répondant aux besoins actuels, tout en préparant l'avenir.

Pour conclure, ce budget 2026 est équilibré et cohérent avec les priorités de la commune. Il permet de dégager un bénéfice qui renforce notre capacité à anticiper les investissements des années à venir. Les enjeux structurels à moyen terme sont clairement identifiés et nous rappellent l'importance d'adopter une approche à la fois stable et prévisionnelle. La stabilité financière est une responsabilité de notre commune, et c'est elle qui nous permettra de poursuivre un développement harmonieux au bénéfice de la population de Boudry. J'ai terminé, je vous remercie de votre attention.

M. S. Rossetti (Président) : Nous allons passer à la lecture du budget par section.

M. N. Rousseau (en son nom) : Monsieur le Président, ne serait-il pas opportun de solliciter l'avis de la Commission de gestion et des finances ? Nous pourrions ensuite procéder à l'analyse générale de chaque parti, avant d'examiner le budget en détail.

M. S. Rossetti (Président) : Très bien, procédons ainsi.

Mme J. Koller (au nom de la CGF) : La Commission de gestion des finances a relevé une certaine complexité par rapport aux informations liées aux charges salariales, mais elle a finalement accepté le budget à l'unanimité.

M. N. Rousseau (au nom du groupe PS) : Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, le parti socialiste a pris connaissance du projet de budget 2026 de la Ville de Boudry, ainsi que du rapport préliminaire du Conseil communal. En introduction, il tient à remercier vivement nos autorités et l'administration des efforts accomplis pour présenter un budget qui se solde encore cette année par un bénéfice de CHF 2'600'000.00, résultat que nous pouvons saluer, étant donné les incertitudes de la conjoncture actuelle. Nous saluons aussi le travail de la Commission de gestion et des finances qui, après un long travail, a adopté à l'unanimité le budget ici présenté, chaque parti travaillant ici à modérer certaines de ses ambitions pour aboutir à un consensus conforme à l'intérêt général de notre Ville.

Sur le fond, le Part socialiste partage les constats et les choix du Conseil communal, notamment sur les points suivants :

- L'évolution conjoncturelle actuelle nous laisse penser que nous arrivons probablement au bout de ces belles années au cours desquelles notre Ville a enregistré des bénéfices substantiels.
- Nous constatons que dans l'ensemble, nos autorités veillent toujours à diminuer toute dépense superflue, cela partout où cela s'avère possible et malgré des augmentations de coûts non maîtrisables dans les biens et services.
- Nous saluons aussi les intentions de la Commune de maintenir un certain niveau d'investissements, ces derniers étant dus pour la plupart à des nécessités objectives. Les freiner,

comme certains le demandent, ce serait plus tard confronter la Ville à des charges plus lourdes encore.

Pour l'avenir, nous faisons preuve de la même prudence que le Conseil communal, voire d'un optimisme plus mesuré encore, étant donné les faits suivants :

- L'évolution de la conjoncture pour l'année 2026 demeure aléatoire à tout point de vue. Même si le pire n'est pas toujours sûr, comme le dit le proverbe, les aléas de la politique tarifaire américaine restent un problème pour certaines des industries de la place, qui ont d'ailleurs déjà dû introduire du chômage partiel. Certes, la Suisse est passée de 39 à 15 % de droits de douane, mais c'est toujours plus qu'avant, nous en sommes même à quelque 25 %, si nous tenons compte en plus du renchérissement du franc.
- L'avenir de la grande entreprise qui nous rapporte tant d'argent peut inquiéter. En Europe, comme en Suisse, le taux d'imposition des entreprises étrangères pourrait baisser. Et n'oublions pas que la pharma reste dans le viseur de sieur Trump, qui veut absolument obtenir une baisse drastique du prix des médicaments aux USA, ce qui réduira évidemment les bénéfices de ces entreprises.
- Gageons aussi que loin de diminuer, les dépenses dues à l'aide sociale vont certainement encore augmenter l'année prochaine.
- Certaines mesures prises au niveau cantonal risquent de se répercuter sur les communes. Sont pendantes une initiative de PLR demandant une diminution de l'impôt, une autre du PS demandant une prise en compte accrue des charges de l'assurance-maladie. Et vous venez de l'apprendre aujourd'hui même, le Conseil d'Etat annonce un vaste train d'économies, 200 mio de francs sur 4 ans (lié notamment aux économies que Berne lui demande). Difficile de croire ici, que quelles que soient les décisions prises, elles n'aient aucun impact sur nos finances communales.

Toutes ces considérations nous amènent à prendre avec réserve toute demande de nouvelle diminution de notre coefficient fiscal, lequel a déjà baissé de 5 points ces dernières années. Bien sûr qu'en première approche, nous pourrions nous dire que la Ville doit encore faire profiter ses citoyens de ses bénéfices, qu'elle restera riche dans les années qui viennent. Mais voilà un constat optimiste que nos considérations précédentes tendent à relativiser. J'insiste sur un point, sur le principe, le parti socialiste n'est pas dogmatique et ne s'oppose pas par principe à toute baisse du coefficient, même s'il est évident qu'une telle mesure ne bénéficie pas à tout le monde de la même manière, que les économies réalisées sont évidemment plus favorables aux plus fortunés de nos citoyens. De plus, encore faut-il qu'une telle baisse obéisse au principe de prudence, qu'elle soit limitée et adaptable à l'évolution de la conjoncture. Je crois qu'un amendement sera présenté dans ce sens ce soir, nous y reviendrons. Du côté socialiste, et cela dans le seul but d'alimenter le débat démocratique normal sur ce sujet, nous préférierions une solution différente, qui d'ailleurs ne s'oppose pas nécessairement à la précédente (un récent compromis au Grand Conseil a concilié baisse d'impôts et mesures sociales) : s'il faut faire bénéficier notre population de nos bons résultats, que ce soit alors par une mesure qui touche plus équitablement et largement les ménages de votre Ville, par exemple une aide accrue aux frais de transport pour les enfants de 6 à 25 ans ainsi qu'une amélioration des subsides pour frais dentaires. Notre parti déposera deux amendements dans ce sens tout à l'heure, dont le total ne dépassera pas le montant d'un point du coefficient fiscal. En fonction de toutes ces considérations, et sous réserve de quelques questions que nos membres poseront sur tel ou tel poste, et quel que soit le sort qui sera réservé aux amendements qui pourraient venir, le parti socialiste acceptera le budget 2026 de notre Ville.

Mme J. Koller (au nom du groupe Les Vert·e·s) : Nous remercions également toutes les personnes ayant contribué à l'élaboration de ce rapport. Nous nous permettons de relever que la section des charges du personnel aurait pu être plus aboutie au vu de l'augmentation importante des coûts. Les revenus fiscaux planifiés permettent d'envisager des investissements conséquents, indispensables pour notre commune. Ces revenus permettent de couvrir une hausse des charges de personnel déjà évoquée et également une hausse importante des charges de biens et de service. La situation

budgétaire future, que ce soit celle des autorités fédérales ou celle des autorités cantonales, couplée à une situation géopolitique chaotique sur laquelle nous n'avons pas de prise, ainsi que des revenus fiscaux certes relativement prévisibles mais malgré tout incertains, auront probablement un impact sur la situation financière des communes et nous devons donc être très attentifs aux dépenses futures et ce dès le prochain processus budgétaire. Des arbitrages parfois difficiles seront nécessaires. Nous espérons toutefois qu'un chemin pourra être trouvé entre les différentes sensibilités politiques afin de pouvoir continuer à offrir à la population des services de qualité. Nous n'y sommes toutefois pas encore et pour 2026, le groupe des Verts soutiendra ce budget à l'unanimité.

M. D. Musitelli (au nom du groupe PLR) : Déjà, pour ce qui concerne les points soulevés sur les amendements, ils seront discutés en temps voulu. Je ne reviendrai pas maintenant sur tous ces chiffres. Je tiens néanmoins à remercier l'équipe pour l'établissement du budget. Il est vrai que des mesures d'économie pourraient toujours être envisagées et nous avons préparé ce qu'il faut au cas où. Mais cela ne sera pas nécessaire, car notre situation financière est très saine, ce qui nous permet à la fois d'envisager des déductions fiscales et de soutenir des mesures sociales. On nous parle de prudence, et je suis entièrement d'accord : il faut être prudent. Cependant, en relisant les deux pages du budget de 2019, on constatait déjà que la situation conjoncturelle était délicate et qu'il fallait faire preuve de prudence. Entre 2019 et 2024, nous avons néanmoins dégagé un résultat opérationnel cumulé de 37.5 millions de francs. Autrement dit, il y a prudence... et prudence. Cela étant dit, le PLR se réserve le droit de vote en fonction des discussions et des amendements. Je vous remercie pour votre attention.

M. S. Rossetti (Président) : Nous allons passer en revue ce budget section par section. Je vous prie de vous manifester si vous avez des questions ou des remarques.

Rapport du Conseil communal (p. 1 à 16) – pas d'intervention

Comptes communaux (p. 19 à 30) – pas d'intervention

Administration générale (p. 32 à 41) – pas d'intervention

Ordre et sécurité publique (p. 42 à 49) – pas d'intervention

Formation (p. 50 à 61) – pas d'intervention

Culture, Sports, Loisirs et Églises (p. 62 à 73)

M. S. Paz (en son nom) : Page 62, poste 31100 « Musée et arts plastiques », Musée de la Vigne et du Vin, CHF 60'000.00 : est-ce que dans cette subvention-là, il y a aussi le Château de Boudry ? Car ce sont deux entités différentes.

M. E. Dubois (CC) : Oui, tout à fait, il y a CHF 50'000.00 pour le Musée de la Vigne et du Vin et CHF 10'000.00 pour l'association du Château de Boudry.

M. S. Paz (en son nom) : Est-ce qu'il serait possible, à l'avenir, de les différencier ?

M. E. Dubois (CC) : Bien sûr qu'il sera possible de les différencier, c'est de la nomenclature du passé.

Santé (p. 74 à 75) – pas d'intervention

Sécurité sociale (p. 76 à 79) – pas d'intervention

Transports (p. 80 à 85)

Protection de l'environnement et de l'aménagement (p. 86 à 95) – pas d'intervention

Economie publique (p. 96 à 101) – pas d'intervention

Finances et impôts (p. 102 à 111)

Budget 2026 – investissements, planification 2026 – 2029 (p. 115 à 110)

Mme J. Koller (en son nom) : J'aimerais comprendre pourquoi nous n'avons pas de plan financier dans ce budget 2026. Il se situait avant les investissements.

Mme M. Schlaeppli (CC) : C'est avant tout une décision financière, car le plan financier est pertinent pour les années 2024, 2025 et 2026, mais ensuite, pour les années 2027 à 2029, il ne l'est plus, car nous appliquons un ratio fourni par le Service des Communes qui ne reflète pas la réalité. Nous avons donc pris la décision de ne pas l'inclure.

Mme J. Koller (en son nom) : J'ai encore une question : est-ce que ce n'est pas un élément qui doit apparaître dans les budgets selon les directives du Service des Communes.

Mme M. Schlaeppli (CC) : Il semblerait que non.

M. S. Rossetti (Président) : Est-ce qu'il est possible de vérifier cette information ?

Le Conseil communal propose de vérifier pendant que l'étude du budget se poursuit.

Budget 2026 – indicateurs (p. 119 à 121) – pas d'intervention

M. S. Rossetti (Président) : Nous allons passer aux divers amendements pour ce budget. Nous allons les prendre dans l'ordre où ils me sont parvenus. C'est-à-dire tout d'abord ceux du parti socialiste, puis ensuite ceux du PLR.

M. D. Rota (au nom du groupe PS) : Le parti socialiste souhaite déposer un amendement concernant les subventions pour les soins dentaires. Vu le revenu positif prévu de CHF 2'605'872.00 au budget 2026, le PS de Boudry souhaite redistribuer une partie de ce revenu à la population. Considérant la nécessité d'alléger les charges financières des ménages, particulièrement ceux avec plusieurs enfants ou jeunes adultes en formation, considérant les coûts très élevés des soins dentaires, considérant le fait que de moins de moins de familles sont en capacité financière d'assumer les frais dentaires de leurs enfants, le PS de Boudry demande à ce que la subvention accordée au parents pour les soins dentaires soit augmentée de CHF 33'000.00 afin de porter cette subvention à un montant total de CHF 40'000.00. Cette subvention est introduite dès 2026 et pour toutes les années suivantes pour autant que les finances communales le permettent. Le montant de CHF 33'000.00 est porté en augmentation de la classification fonctionnelle 43310, Subventions aux personnes physiques, compte 36370.00.

M. S. Rossetti (Président) : Très bien, est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer sur cet amendement ?

M. D. Musitelli (au nom du groupe PLR) : Est-ce qu'il est possible que le parti socialiste expose également son deuxième amendement, puis nous demanderons une suspension de séance afin de pouvoir en parler dans notre groupe.

M. D. Rota (au nom du groupe PS) : Le parti socialiste souhaite également amender la subvention des transports publics jeunes 6-25 ans. Vu le revenu positif prévu de CHF 2'605'872.00 au budget 2026, le PS de Boudry souhaite redistribuer une partie de ce revenu à la population. Considérant la nécessité d'alléger les charges financières des ménages, particulièrement ceux avec plusieurs enfants ou jeunes adultes en formation, considérant l'importance de promouvoir des déplacements collectifs plus sûrs, considérant la volonté de promouvoir l'attractivité communale en renforçant l'image de la commune comme territoire engagé pour la jeunesse et la durabilité, considérant l'importance de notre environnement et de la réduction des émissions de CO₂, le PS de Boudry demande à ce qu'une subvention supplémentaire de CHF 164'000.00 soit octroyée à tous les jeunes de 6 à 25 ans habitant la commune de Boudry. Cette mesure revient à doubler la subvention actuellement prévue dans le budget 2026. Ce montant est calculé sur la base du nombre d'élèves et d'apprentis et des subventions déjà octroyées dans le cadre du budget 2026 ce qui représente environ 380 jeunes. Le tableau donne un aperçu, ce sont environ 380 élèves qui pourraient bénéficier de cette subvention à hauteur de CHF 513.00 chacun. Cette subvention supplémentaire destinée à l'ensemble des jeunes de 6 à 25 ans doit permettre d'alléger le porte-monnaie des familles qui, comme on le sait, est soumis à des augmentations continues et notamment au niveau des cotisations caisse-maladie. Cette subvention est introduite dès 2026 et pour toutes les années suivantes pour autant que les finances communales le permettent. Le montant de CHF 164'000.00 est porté en augmentation de la classification fonctionnelle 62300, Traffic d'agglomération, compte 36370.00.

M. S. Rossetti (Président) : M. Musitelli, est-ce que vous souhaitez aussi qu'on passe en revue l'amendement proposé par le PLR, afin que la suspension de séance bénéficie à tout le monde ?

M. D. Musitelli (au nom du groupe PLR) : Oui, tout à fait. Avant que je passe à l'amendement du groupe PLR, j'ai deux questions de compréhension, à titre personnel :

- les soins dentaires scolaires, les CHF 33'000.00, sur quelle base est-ce calculé ? Est-ce qu'il y a une raison pour arriver à ce montant de CHF 33'000.00 ?
- ensuite, si j'ai bien compris les CHF 164'000.00, c'est donc automatiquement à tous les jeunes qui ont l'âge requis, qui bénéficieraient de la subvention ?

M. D. Rota (au nom du groupe PS) : Pour les soins dentaires, à titre personnel, je pense que la Commune ne fait pas assez en termes de communication. Aujourd'hui, si vous regardez les dépenses retenues durant l'année 2024, elles sont vraiment très faibles, mais certainement par manque d'information de la population. Aujourd'hui, si vous regardez les frais dentaires que les gens peuvent avoir, c'est exorbitant et le calcul qui a été fait est pensé comme une aide, une subvention. Ce n'est pas un calcul savant, c'est vraiment une aide. Nous ne savons pas combien de personne vont souhaiter faire une demande de subvention pour les soins dentaires. Par contre s'il n'y a pas de communication, il est clair qu'il n'y aura pas non plus de fortes demandes.

Pour ce qui est des transports publics, nous avons pris une moyenne de 50% sur les demandes, ce qui correspond à environ 380 élèves, apprentis et autres, ici domiciliés dans la commune. Ce qui représente environ un pour-cent d'impôts en moins, environ CHF 200'000.00 au total.

M. D. Musitelli (au nom du groupe PLR) : Je ne sais pas s'il y a une volonté de la part du parti socialiste et des Vert·e·s de d'abord lire notre amendement, puis ensuite de demander une suspension de séance.

M. S. Rossetti (Président) : Je pense que si une suspension de séance est demandée, autant que tous les amendements soient proposés et que toutes les questions soient posées.

M. D. Musitelli (au nom du groupe PLR) : Je vais vous expliquer brièvement les articles, ce qu'ils signifient, puis je donnerai la parole à M. S. Fasel. L'article 2 concerne l'écriture qui permet la baisse

du coefficient fiscal. Il s'agit donc d'une diminution de trois points d'impôt pour arriver à 65, ce qui correspond au montant figurant au poste 40000.00, section 9100. C'est ce poste qui sera concerné. Les articles 1, 3 et 4 servent uniquement à lier cette baisse au coefficient fiscal ; il s'agit d'aspects purement techniques. En effet, baisser le budget seul ne suffit pas : il faut à la fois réduire le budget et le relier à la baisse du coefficient fiscal. Le Service des communes a validé que nous pouvions procéder de cette manière.

M. S. Fasel (au nom du groupe PLR) : Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames et Messieurs, le PLR remercie le Conseil Communal pour l'élaboration du budget 2026, issu d'un important travail d'analyse des besoins et possibilités. Les audits RH et de planification financière sont arrivés durant l'automne. Le délai était court mais le Conseil communal a réussi à intégrer toutes ces données très pertinentes, tant au niveau de l'organisation que pour la fixation du budget. Nous saluons donc le Conseil communal pour son travail. Ce budget présente encore une fois un exercice largement positif avec plus de 2.6 millions de bénéfice net, et cela après déduction de la péréquation intercommunale. Nous pouvons tous nous en réjouir, cela fait du reste l'envie de toutes les communes du Canton. Et le sourire d'ailleurs, car elles-aussi profitent de nos bons résultats par le biais de cette péréquation. Mais est-ce la mission de notre Commune de financer les autres ? Au PLR nous pensons que non, cet argent doit d'abord revenir aux citoyens de la Commune ! Aujourd'hui nous devons voter ce budget et le PLR souhaite l'accepter, mais en réduisant le coefficient fiscal de 3 points, soit à 65% du taux de référence cantonal au lieu des 68 actuels. La Commune a réalisé un total de 37 millions de bénéfice brut lors des 5 dernières années, avec toujours des budgets prudents. Action certes louable, mais aujourd'hui il est simplement cohérent d'ajuster notre pratique fiscale à la réalité car la stabilité est là !

3 points d'impôts correspondent à environ 600'000 de recettes en moins. Sur un bénéfice net de 2.6 millions, chacun conviendra que cela n'a absolument rien d'exagéré ! Point important : le frein à l'endettement est respecté avec un taux fiscal à 65 %, et le serait même avec un taux à 63 ! Concernant les investissements, vouloir rattraper le manque des dernières années où la situation financière était différente est évidemment correct, mais nous relevons toutefois que la volonté du Conseil Communal d'enchaîner les projets à un rythme très soutenu semble montrer ses limites, tant dans la capacité en ressources humaines internes, qu'en capacité de réalisation par les mandataires. Force est de constater que tout cela prend plus de temps à mettre en œuvre qu'imaginé !

L'optimisme général a été confronté à une réalité pratique différente et nous observons aujourd'hui plusieurs projets qui n'ont pas pu démarrer dans les délais annoncés et dont les crédits n'ont que peu été utilisés. Un sensible ralentissement du rythme des investissements aurait l'avantage d'assurer la maîtrise et le bon suivi des dossiers par les divers services communaux tout en intégrant une baisse de recettes, avec même la possibilité d'ajouter des projets de développement pour la qualité de vie de nos concitoyens !

L'audit de la planification financière demandé par le Conseil Communal présente certes un déficit ponctuel de 2025 à 2027, mais démontre aussi un retour dans les chiffres noirs dès 2028, avec même à nouveau de beaux résultats pour 2029. Il est également très intéressant de relever qu'à la question « rencontrez-vous souvent ce genre de situation financière dans vos audits ? », l'experte mandatée a répondu : « Une situation financière aussi saine que la Commune de Boudry est extrêmement rare. D'ordinaire les audits sont demandés par des communes qui sont fortement déficitaires afin de trouver des solutions d'assainissement. » Avec les résultats positifs que nous avons, et cela malgré la ponction de la péréquation il faut le rappeler, on se rend vite compte que Boudry n'entre pas dans cette catégorie ! Le Conseil communal n'a pas souhaité présenter le résultat détaillé de l'audit de planification financière à l'ensemble du Conseil général, dommage, cela permettrait sans doute à chaque élu d'appréhender le futur avec une idée plus juste de la situation financière actuelle de notre belle Commune de Boudry, mais également celle à moyen terme.

Bref et en conclusion : avec des exercices financiers fortement bénéficiaires depuis plusieurs années, des investissements anticipés et des perspectives positives démontrées à moyen terme, la baisse du coefficient fiscal pourrait même être plus grande ! Mais le PLR souhaite rester dans une prudence toute helvétique avec seulement 3 points de baisse, c'est pourquoi nous vous demandons d'accepter l'amendement qui propose d'ajuster le taux fiscal pour les personnes physiques à 65 % dès 2026.

M. N. Rousseau (au nom du groupe PS) : Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, je crois que nous allons pouvoir entamer la discussion générale à ce sujet. Dans mon intervention préliminaire, j'ai déjà dit pourquoi le PS conteste une telle mesure de baisse des impôts, qui ne profite pas équitablement à tous les citoyens de notre Ville, nous tenons d'ailleurs à votre disposition des tableaux à ce sujet que nous avons effectué par nous-mêmes en fonction des données disponibles ; la Commune ne nous ayant donné le détail du nombre de contribuables par tranche d'impôts, ce qui est tout à fait normal. Pour vous donner un ordre de grandeur, à peu près 30% gagnerait entre CHF 0.00 et CHF 50.00 par année, 30 % environ, entre CHF 50.00 et CHF 150.00 et un dernier 30% entre CHF 150.00 et CHF 300.00, les autres évidemment plus, puisque les impôts sont progressifs. Cette mesure n'apparaît pas limitée dans le temps, alors que contrairement à ce que j'entends, l'avenir financier de notre Commune ne se présente pas sous les meilleurs auspices. Certains affirment qu'il serait alors possible de relever le coefficient en cas de difficulté ; mais croyez-en ma longue expérience politique, il est toujours plus facile de baisser que d'augmenter des impôts ! Voyez nos deux communes voisines de Milvignes et de La Grande Béroche, qui avec leur taux de 63 se trouvent confrontées aujourd'hui à de graves difficultés et qui pour le moment n'osent pas encore le relever. Un argument, que je peux par ailleurs entendre, une baisse d'impôts pourrait nous attirer de gros contribuables ; l'argument, je le comprends, tout en soulignant qu'il prouve bien que cette mesure ne concerne qu'une catégorie de notre population. De plus, certaines études démontrent que si le choix d'un domicile peut dépendre certes du coefficient fiscal, d'autres éléments entrent en compte, surtout si la différence de taux entre communes reste modeste : la qualité de vie, l'accueil scolaire et parascolaire, la desserte par les transports. De ces côtés-là, Boudry n'est pas trop mal placé, et il nous paraît surtout important que nous maintenions voire développions cette attractivité-là, ce qui implique des finances saines. Un élément qui nous préoccupe encore : de la part des partisans d'une baisse significative des impôts, nous entendons dire que certains de nos investissements pourraient facilement être freinés. Nous qui avons voté, en quelques minutes, comme un seul homme, une seule femme, 14 mio de francs pour un nouveau réservoir la fois dernière, je ne pense pas que nous gaspillions l'argent de la commune dans les investissements. Nous aimerions savoir lesquels, n'ayant pas le sentiment que ces derniers temps, nous ayons investi sans nécessité impérieuse. Rappelons aussi qu'avec une Ville investissant moins, c'est tout son tissu économique environnant qui risque d'être affecté. Certes, dans le cadre de la fusion avortée de Basse-Areuse, nous aurions aujourd'hui ce coefficient à 63. Mais nous ne pouvons appliquer à ce qui aurait été une grande commune, à l'assiette fiscale diversifiée, ce qui vaut aujourd'hui pour notre petite Ville, dont en plus la richesse actuelle tient avant tout aux revenus d'une grande entreprise. Et ceux qui lancent une initiative dans ce sens aujourd'hui contestaient justement la fusion en jugeant ce taux irréaliste ! Nous ne vous cacherons pas non plus que cet amendement nous pose quelques problèmes de méthode, sans en faire une question de principe. Alors que lors d'une dernière séance et à juste titre, il a été relevé ici l'importance du rôle des commissions, voilà que nous devrions voter un amendement qui n'a pas passé par la Commission de gestion et des finances, laquelle aurait pu et dû en examiner la portée en connaissance de cause ; Commission qui, je vous le rappelle ici, a voté ce budget 2026 à l'unanimité et sans aucune demande de correction. De plus, nous avons lu dans la presse de vendredi qu'en cas d'acceptation de cet amendement, les initiants, certains sont présents ici dans la salle, retireraient probablement leur texte. Ce petit arrangement nous perturbe quelque peu, car il met notre assemblée sous la pression d'éléments extérieurs. De plus, je ne suis pas si sûr qu'un citoyen qui signe pour une diminution de 5 points du coefficient serait nécessairement satisfait que son choix soit revu à la baisse par une décision de notre part. De notre côté, nous estimons qu'il faut laisser la vie démocratique suivre son cours : nous n'avons pas peur du vote populaire sur cette initiative, attendons qu'elle aboutisse, allons à la consultation populaire, nous sommes sûrs que les

citoyens de notre Ville sauront en comprendre les enjeux. S'il le faut, nous pourrions toujours élaborer un contre-projet, et le parti socialiste sera au rendez-vous ; nous répétons que nous ne sommes pas hostiles par principe à toute diminution d'impôts, mais à condition qu'elle reste raisonnable et révoquant en cas de détérioration de la situation économique. Tous ces raisons nous conduisent donc à rejeter unanimement l'amendement PLR pour une baisse de trois points du coefficient sans limitation dans le temps.

M. Paz (au nom de ses collègues Mme N. Chapuisod, MM. S. Keller, P. Meisterhans, F. Vicario et moi-même) : Monsieur le Président, comme vous le savez, mes collègues précités et moi-même, avec encore un autre citoyen contribuable de notre commune, avons annoncé une initiative populaire communale visant à abaisser à 63 le coefficient de l'impôt direct communal de Boudry. Notre situation financière communale est en effet si florissante qu'il est très largement faisable et souhaitable d'en faire profiter tous nos contribuables. Notre Conseil général dispose ce soir de la possibilité d'offrir un joli cadeau de Noël à tous les contribuables de Boudry en abaissant dès le 1^{er} janvier prochain notre coefficient communal avec ainsi un effet concret sur nos tranches d'impôt 2026 dès celle de février prochain. Ainsi, si ce soir, notre Conseil général abaisse à 65 le coefficient de l'impôt direct communal de la Ville et Commune de Boudry à compter du 1^{er} janvier 2026 et ce pour une durée illimitée, nous cesserons alors immédiatement notre récolte de signatures relative à notre initiative populaire communale intitulée « Pour une réduction de l'impôt direct communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques » annoncée dans la Feuille officielle du 28 novembre 2025 et nous ne déposerons pas ladite initiative dans le délai légal du 28 mai 2026. Une telle décision de notre Conseil permettrait en outre d'éviter des dépenses importantes que ne manquerait pas d'engendrer la tenue d'une votation communale sur notre initiative, dont l'issue positive ne laisse par ailleurs guère de doute. Je vous remercie de votre attention.

M. D. Musitelli (au nom du groupe PLR) : Je souhaitais encore intervenir brièvement afin d'apporter quelques éléments complémentaires. La baisse d'impôts ne nécessite pas de diminuer les investissements : le frein à l'endettement est respecté et, comme cela a déjà été dit, nous pourrions même fixer un coefficient plus bas tout en continuant à le respecter.

Ce que nous constatons, sur la base des chiffres officiels, c'est qu'entre 2019 et 2024, le résultat opérationnel cumulé atteint 37.4 millions de francs. La question que je me pose est donc la suivante : est-ce réellement le but de la commune d'accumuler ces millions ? Aujourd'hui, nos réserves budgétaires sont pleines, nos réserves conjoncturelles sont pleines, et nous préfinançons déjà de nombreux projets. Rapporté au nombre d'habitants, cela revient à dire que, chaque année, les Boudryennes et les Boudryens ont payé en moyenne 997 francs d'impôts qu'ils n'auraient pas nécessairement eu besoin de payer. Et même sans percevoir ces montants, la commune serait en mesure de réaliser ses investissements. Nous ne demandons pas d'arriver à zéro. Nous conservons une marge de sécurité afin de respecter le frein à l'endettement et c'est précisément la raison pour laquelle nous proposons un coefficient de 65 % et non de 63 %. Il s'agit finalement d'un correctif en faveur des contribuables. J'ai analysé de nombreux éléments : on investit beaucoup à Boudry, et c'est une bonne chose. Mais, en moyenne, entre 2019 et 2024, nous avons investi à Boudry, par année et par habitant, 1'506 francs, selon les chiffres dont je dispose. À titre de comparaison, un article d'*ArclInfo* du 27 novembre 2025 évoque La Chaux-de-Fonds, qui met en avant son capital culturel et une politique d'investissements qu'elle qualifie d'ambitieuse, mais sur une courte période. Même dans ce contexte, les investissements s'élèvent à environ 1'294 francs par année et par habitant, soit sensiblement moins qu'à Boudry. Nous avons donc des investissements extrêmement ambitieux, et c'est très bien ainsi. Mais nous pouvons continuer à les assumer tout en diminuant notre coefficient fiscal. Enfin, à qui profite la baisse d'impôts ? En me basant sur la présentation de M. Mühlemann au Conseil général du 30 novembre 2024 concernant la structure budgétaire de la commune de Boudry et nous constatons que 90.07 % de la population paie des impôts. Cette baisse bénéficierait donc à environ 90 % des habitantes et habitants de Boudry.

Mme M. Schlaeppli (CC) : Je souhaite vous donner une information concernant le frein à l'endettement. Il apparaît dans les prévisions pour 2027 que nous devons probablement demander une autorisation de dérogation au frein à l'endettement, avec un coefficient fiscal à 68 %. Cela aura donc un impact sur les investissements de 2027 et 2028, qu'il y ait ou non une baisse du coefficient, en raison des travaux prévus sur le collège de Vauvilliers et du démarrage des travaux pour le réservoir.

Mme N. Chapuisod (en son nom) : Monsieur le Président, J'ai une déclaration sur l'honneur concernant le comité boudrysan pour une fiscalité communale attractive dont je fais partie. Cette déclaration est signée par tous les initiants et peut être ajoutée au procès-verbal. (Annexe 2)

M. N. Rousseau (au nom du groupe PS) : Pour répondre à M. Musitelli, je rappelle que la commune de Boudry, et cela nous a coûté à nous socialistes, a diminué son coefficient fiscal de 5 points pendant la période citée. Cet élément a aussi joué un rôle. D'autre part, j'ai de la peine à entendre, personnellement, l'argument financier que M. Paz vient d'évoquer. La démocratie directe n'a pas de prix, ce n'est pas nous qui avons lancé l'initiative, donc si vous lancez une initiative, nous n'allons pas vous reprocher qu'elle coûte, je trouve que ce n'est pas un argument à faire valoir ici. D'autre part, je suis un peu mal à l'aise de voir qu'il y a dans cette salle quatre groupes, puisqu'il y a notamment un groupe de pression qui nous fait une déclaration. J'ai de la peine à entendre ce discours. Désolé.

M. S. Rossetti (Président) : Nous allons passer à la suspension de séance demandée. Il est 20h35, je vous propose de nous retrouver à 20h45.

20h45 : reprise de séance

M. D. Musitelli (au nom du groupe PLR) : Très brièvement, comme nous avons parlé des amendements durant l'interruption de séance et que le PLR ne s'est pas encore prononcé par rapport aux amendements du parti socialiste. Nous allons être cohérents avec ce que nous avons dit. Il y a les moyens financiers pour à la fois baisser les impôts et pour augmenter les prestations sociales. Nous allons donc accepter ces amendements car nous avons la possibilité de faire le tout.

Mme M. Schlaeppli (CC) : Il faut que je donne encore une précision, il faut que ce soit clair pour tout le monde : en 2027, nous devons emprunter, que l'on garde le coefficient fiscal à 68 % ou qu'on le descende. L'argent nous l'avons pour 2026, mais pour 2027 et 2028 nous ne l'avons pas à ce stade.

M. D. Musitelli (au nom du groupe PLR) : Je veux bien vous croire, mais nous n'avons pas ce rapport.

Mme M. Schlaeppli (CC) : Pour 2027, il y a 26 mio de francs d'investissements qui sont prévus aujourd'hui, ce qui nous obligera en 2027 ou en 2028, mais très probablement déjà en 2027 de faire une demande de dérogation au frein à l'endettement avec la situation actuelle, sans baisse de coefficient. Le détail est à la page 115.

M. S. Rossetti (Président) : Je procède à la lecture du premier amendement du parti socialiste qui stipule : fonctionnelle 43310 « Service dentaire scolaire », compte 36370.00, Subvention aux personnes physiques, subventions accordées aux parents sur présentation des factures..., augmentation de la subvention pour un montant de CHF 33'000.00

Au vote, l'amendement concernant l'augmentation pour le frais dentaires est accepté à 38 voix contre 1 et 1 abstention.

Deuxième amendement : fonctionnelle 62300 « Trafic d'agglomération », compte 36370.00, subventions aux personnes physiques, subventionnement des abonnements annuels, augmentation de la subvention pour un montant de CHF 164'000.00.

Au vote, l'amendement concernant l'augmentation pour les subventions aux personnes physiques est accepté à 38 voix contre 1 et 1 abstention.

Amendement du PLR.

M. D. Musitelli (au nom du groupe PLR) : Il avait été demandé s'il était possible d'avoir un vote à bulletin secret. Je n'ai pas eu la réponse.

M. P. Migliorini (administrateur) : En effet, le RGC ne le permet pas en l'état.

M. S. Rossetti (Président) : Oui, cela ne fait plus partie du RGC.

M. D. Musitelli (au nom du groupe PLR) : Alors le PLR demande le vote nominal pour cet amendement.

Au vote, l'amendement concernant la diminution du coefficient fiscal à 65% dès le 1.1.2026.

Aubert Sylvie	Membre	PLR	Oui
Barrabas Romain	Membre	VERT·E·S	Non
Belgrano Martine	Membre	VERT·E·S	Non
Blanc Stephen	Secrétaire	PLR	Oui
Brossard Marc	Membre	PLR	Oui
Buschini Claude	Membre	PLR	Oui
Chapuisod Nathalie	Membre	PLR	Oui
Couverchel Marc	Membre	PLR	Oui
Da Silva Helder	Membre	PLR	Oui
De Nuccio Emanuele	Membre	PLR	Oui
De Montmollin Andrea	Membre	PLR	Oui
Dubois Laurence	Membre	PS	Non
Durnat Lopez Carole	Membre	VERT·E·S	Non
Fasel Stéphane	Membre	PLR	Oui
Fortin Michel	Membre	PLR	Oui
Gillardin Caroline	Membre	PS	Non
Keller Stéphane	Membre	PLR	Oui
Koller Jenny	Membre	VERT·E·S	Non
Matthey Fanny	Membre	PS	Non
Monteiro Ramos Carlos	Membre	PS	Non
Muhlematter Daniel	Membre	PS	Non
Musitelli Delio	Membre	PLR	Oui
Oliva Patrick	Membre	PLR	Oui
Paz Sandro	Membre	PLR	Oui
Pedimina Pascal	Membre	PLR	Oui
Petermann Jean-Michel	Membre	PLR	Oui
Piscopiello Cosimo	Membre	PS	Non
Preisig-Ducommun Pascale	Membre	PLR	Oui
Rais Cécile	Membre	PS	Non

Rigaux Michel	Membre	VERT·E·S	Non
Rota Danilo	Membre	PS	Non
Rousseau Maryse	Membre	PS	Non
Rousseau Nicolas	Membre	PS	Non
Sandoz Alain	Membre	PS	Non
Vicario Fabio	Membre	PLR	Oui
Vuillaume John	Membre	PS	Non
Vuillaume Jonas	Membre	PS	Non
Wessner Jérôme	Membre	PS	Non
Suppléants			
Kneubühler Jean-Pierre	Suppléant	PLR	Oui
Anita Patocchi	Suppléant	PS	Non

Le résultat du vote est à égalité (20 pour et 20 contre). Le président doit voter.

Rossetti Sam	Président	VERT·E·S	Non
--------------	-----------	----------	-----

L'amendement du PLR est refusé à 21 voix contre 20.

M. S. Rossetti (Président) : Suite à tout cela, nous allons encore voter le budget amendé.

M. D. Musitelli (au nom du PLR) : Bien évidemment, nous trouvons que le budget est bon, très positif, ce qui fait que le PLR ne le refusera pas, mais étant donné qu'il y a eu un refus de la baisse du coefficient fiscal, nous ne l'accepterons pas non plus, nous nous abstenons.

Au vote, le budget amendé est accepté par 20 voix contre 1 et 19 abstentions.

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la taxe d'épuration

Mme J. Koller (au nom de la CGF) : Les membres décident de donner la compétence au Conseil communal de baisser la taxe. Ils ont validé à l'unanimité ce rapport.

M. J. Wessner (au nom du groupe PS) : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, comme le démontre clairement le rapport du Conseil communal, le montant actuel de la taxe d'épuration engendre depuis plusieurs années une augmentation de la réserve à laquelle sont affectés les excédents du chapitre « Épuration » du budget. La diminution de 30 centimes par m³ de la taxe d'épuration, qui est l'engagement du Conseil communal en lien avec le présent arrêté, est ainsi justifiée. À ce titre, le parti socialiste la soutiendra à l'unanimité. Merci de votre attention.

M. E. De Nuccio (au nom du groupe PLR) : Comme les autres sujets, les impôts par exemple, le PLR estime que l'argent doit être restitué à la population. Il acceptera donc le rapport à l'unanimité.

Mme M. Belgrano (au nom du groupe Les Vert·e·s) : Notre groupe acceptera ce rapport.

Au vote l'arrêté est accepté à l'unanimité.

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit budgétaire d'un montant brut de CHF 850'000.00 pour divers travaux de réfections, extensions et gros entretiens pouvant intervenir en 2026

Mme J. Koller (au nom de la CGF) : La commission a voté à l'unanimité ce rapport.

M. N. Rousseau (au nom du groupe PS) : C'est un rapport que nous voyons chaque année. Nous constatons que le Conseil communal fait un usage très prudent des sommes mises à disposition. Comme il nous paraît indispensable, nous voterons ce rapport à l'unanimité.

M. M. Couverchel (au nom du groupe PLR) : Ce rapport sera voté à l'unanimité par le PLR.

Mme J. Koller (au nom du groupe Les Verts) : Nous validons également ce rapport.

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

7. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit complémentaire de CHF 890'000.00 TTC pour la construction d'une halle de gymnastique provisoire destinée au collège de Vauvilliers

Mme J. Koller (au nom de la CGF) : Une question a été soulevée concernant l'option d'achat de la structure : est-il finalement préférable d'acheter ou de louer ? Selon le Conseil communal, l'option d'achat ne paraît pas opportune, notamment en raison des contraintes liées au stockage et à la durée de vie de la structure. Sur cette base, les commissaires ont voté ce rapport à l'unanimité.

M. H. Da Silva (au nom de la commission non-permanente du suivi des travaux de Vauvilliers) : En premier lieu, nous soutenons la création de cette halle provisoire. En revanche, de manière générale, nous avons uniquement été informés de l'existence de ce rapport, sans avoir la possibilité de le consulter. Depuis plus d'une année, les discussions ont été difficiles pour pouvoir examiner sereinement les scénarios d'achat ou de location, et les chiffres ne nous sont parvenus que très tardivement. Par ailleurs, le tableau 1 du présent rapport comporte plusieurs imprécisions : il y a des confusions, des informations manquantes et des libellés peu clairs. En cas d'achat de la halle, nous continuerions à louer le sol. Dès lors, le montant ne serait pas de CHF 185'100.00, mais de CHF 85'700.00, pour un total d'achat de CHF 567'100.00. Cela représente une différence de CHF 74'200.00. Or, en cas de retard dans les travaux, une prolongation de la location serait nécessaire : ces CHF 74'000.00 correspondent à environ cinq mois de location. Dans le tableau 2, les chiffres ne correspondent pas à ceux du tableau 1. Les additions ne mènent pas aux mêmes montants et les écarts ne sont pas expliqués. Lors de la dernière séance, nous avons demandé quel serait le coût mensuel d'une prolongation de location en cas de retard des travaux. Il nous avait été répondu CHF 9'500.00 par mois. Or, si l'on divise les CHF 330'400.00 par 24 mois, on arrive à environ CHF 14'100.00 par mois. Dès lors, quel est le coût réel d'une prolongation de location ? En conclusion, au vu des inquiétudes exprimées au sein de cette assemblée quant à la santé des finances publiques, nous proposons de refuser ce rapport et d'attendre la présentation d'un rapport corrigé avant d'accepter d'engager CHF 890'000.00, soit l'équivalent de 4,5 points d'impôts. Je vous invite à faire preuve de cohérence. Merci.

M. D. Musitelli (au nom du groupe PLR) : Effectivement, au sein du groupe PLR, nous n'avons pas compris les différents chiffres présentés. Entre la location sur deux ans, mentionnée à la page 2, et l'option d'achat, il est difficile de déterminer ce qui coûte réellement plus ou moins cher. Lorsque l'on examine les tableaux et les additions qui figurent en dessous, nous ne parvenons pas à nous y retrouver. Pour être tout à fait honnêtes, nous ne comprenons pas en quoi la location serait

véritablement plus avantageuse que l'achat. Certes, nous n'avons pas de solution de stockage pour la halle, mais si l'on additionne les montants, l'achat semble même revenir moins cher que la location. Dès lors, existe-t-il d'autres pistes, par exemple la possibilité de la louer à un tiers ? Il y a peut-être des solutions que nous ne connaissons pas. Les chiffres restent, en l'état, difficilement compréhensibles. Bien entendu, nous sommes pleinement conscients de l'importance de cette halle de gymnastique pour les enfants. Toutefois, face à ces incertitudes, le groupe est très partagé entre un refus et une abstention sur cet arrêté. Nous laisserons donc la liberté de vote à nos membres.

M. M. Rigaux (au nom du groupe Les Verts) : La position des Vert-e-s est que la majorité est pour accepter, mais il n'y a pas eu vraiment l'unanimité, ce qui est reflété par l'incertitude des autres groupes.

M. J. Wessner (au nom du groupe PS) : Je ne vais pas revenir sur l'importance de garantir aux enfants en âge de scolarité une activité physique hebdomadaire. C'est pour cette raison que le groupe socialiste acceptera probablement la proposition qui nous est soumise, même s'il regrette la qualité du rapport. Nous regrettons surtout que cette disposition n'ait pas été intégrée d'emblée dans le projet de rénovation du collège de Vauvilliers, alors que cela ne semblait vraisemblablement pas compliqué à prévoir. Ainsi, la majorité du groupe socialiste soutiendra la solution proposée par le Conseil communal.

M. P. Oliva (en son nom) : Vu toutes ces incompréhensions relevées, ne faudrait-il pas voter une demande de renvoi du rapport ?

M. P. Chapuisod (CC) : Nous aurions alors clairement un problème de délais. S'agissant de la position du Conseil communal sur la question de l'achat ou de la location de cette halle, plusieurs éléments ont conduit à privilégier la location. Tout d'abord, la durée de vie de la structure est estimée à dix ans au maximum. Au-delà, elle ne serait plus viable. Or, le temps nécessaire pour la construction, l'utilisation puis le démontage est d'environ trois ans. Une année représente déjà une dépréciation d'environ 12 % de la valeur de l'objet ; sur trois ans, cela correspond donc à une perte de près de 37.5 %. Dans ces conditions, la revente serait très incertaine, d'autant plus qu'il faut être deux pour conclure une vente. À cela s'ajoute la question du stockage. Pour entreposer une halle de gymnastique démontée, il faut disposer d'un terrain et, idéalement, d'un espace couvert afin de la protéger de la pluie. Or, nous ne disposons ni de terrain adapté ni de halle de stockage. Les coûts de location d'un tel espace seraient conséquents. De plus, nous n'avons aucune garantie de pouvoir revendre cette structure une fois que nous n'en aurions plus l'utilité. Enfin, les coûts liés au transport et au démontage n'ont pas été chiffrés. Il faudrait notamment recourir à des semi-remorques et à des grues : environ CHF 400.00 de l'heure pour les semi-remorques et CHF 350.00 de l'heure pour les grues, sans compter les kilomètres parcourus, qui dépendent du lieu de stockage, aujourd'hui inconnu. Pour l'ensemble de ces raisons, le Conseil communal n'est pas favorable à l'achat et privilégie la solution de la location.

M. P. Oliva (en son nom) : J'aurais encore quelques questions. Tout d'abord, est-ce que cette halle pourrait être utilisée pour la Boudrysia ? Par ailleurs, le Conseil communal nous indique qu'il n'y a pas de place pour la stocker, mais a-t-on réellement recherché un lieu de stockage ? Enfin, dans la perspective des réaménagements qui pourraient avoir lieu au centre-ville ou ailleurs, une structure modulaire de ce type ne pourrait-elle pas rendre service pour d'autres manifestations ?

M. P. Chapuisod (CC) : Comme vous l'avez justement dit, le tableau n'était pas très clair, je ne peux pas venir avec des hypothèses. Nous n'avons, pour l'instant, pas d'endroit pour la stocker, alors cela ne serait pas cohérent.

Mme A. Macherel (CC) : Nous n'avons pas vraiment le choix de repousser ou non la mise à disposition d'une halle de gymnastique pour les enfants, puisque la loi cantonale scolaire impose à tous les élèves

trois heures de gymnastique hebdomadaire. Actuellement, nous mettons les bouchées doubles pour être prêts dès la rentrée d'août. Mais si cet objet était reporté, nous ne pourrions garantir une halle avant l'hiver prochain, ce qui serait inacceptable. Il n'existe pas d'autres solutions. À l'époque où j'étais aux bâtiments, même si ce n'était que pour six mois, je m'étais déjà penché sur la question : d'une part pour vérifier l'obligation légale en matière de sport, et d'autre part pour essayer de trouver une solution permettant d'assurer trois heures de sport pour toutes les classes, entre les Esserts et Vauvilliers. C'était mission impossible, nous n'y arrivons tout simplement pas. Je tenais juste à préciser la situation dans laquelle nous nous trouvons.

M. H. Da Silva (en son nom) : On parle de cette halle depuis le mois d'octobre 2024. Pensez-vous qu'un délai de 14 mois pour produire un rapport de cette qualité ne soit pas suffisant ? Si nous sommes aujourd'hui dans l'urgence, il y a des responsables. Il ne me semble donc pas acceptable de menacer ou de contraindre cette assemblée à voter oui simplement parce que l'on prétend ne pas avoir le temps de repousser.

Mme A. Macherel (CC) : Mais c'est une réalité, je suis désolée.

M. H. Da Silva (en son nom) : Je suis désolé, mais voter sur un rapport où les chiffres sont faux, nous ne savons pas sur quoi nous votons.

M. R. Barrabas (en son nom) : Pour revenir sur l'intervention de M. H. Da Silva : encore une fois, si nous devons voter sur un rapport, il faut au minimum que nous comprenions les calculs. J'ai cherché à suivre les additions, j'ai essayé de comprendre les chiffres... cela ne fonctionne pas. Voter sur un rapport où personne n'arrive aux mêmes totaux me paraît vraiment étrange. Je tiens toutefois à préciser que je ne m'oppose absolument pas à la halle provisoire, ça c'est clair.

M. P. Chapuisod (CC) : Je peux vous expliquer le tableau : si nous prenons la colonne de location sur 2 ans ou l'achat, si vous ajoutez le bâtiment (structure) les CHF 429'700.00 sont soit pour la location, soit pour l'achat, cela implique les échafaudages, le montage et démontage de la halle et puis le sol sportif et protection montage et démontage et puis l'installation électrique des chauffages. Ensuite vous avez les CHF 338'400.00, c'est la location. À côté, j'ai l'information que l'achat coûterait CHF 512'000.00. Les aménagements extérieurs sont de CHF 57'900.00 qu'elle soit achetée ou louée et les frais secondaires sont de CHF 104'000.00 pour l'achat ou la location. L'achat est plus cher de CHF 173'600.00.

M. H. Da Silva (en son nom) : Mais nous pouvons faire une économie d'environ CHF 100'000.00 rien qu'en louant le sol de gymnastique, puisque nous n'en aurons plus besoin par la suite. Si nous achetons la halle, louons le sol, puis nous restituons le sol et nous gardons ou revendons la halle. Il y a d'ailleurs suffisamment d'écoles qui sont en travaux et qui auront besoin d'une halle de gymnastique, ce qui pourrait constituer une opportunité pour la réutiliser.

M. P. Chapuisod (CC) : Je n'ai aucune garantie que nous puissions nous en débarrasser. En revanche, nous avons l'assurance que si nous devons dépasser les deux ans, les frais de location supplémentaires seront pris en charge par la partie qui n'a pas respecté les délais.

M. H. Da Silva (en son nom) : Et justement à combien s'élèvent les frais mensuels de location supplémentaire ? Est-ce CHF 14'100.00 ou CHF 9'100.00 ?

M. P. Chapuisod (CC) : Je ne sais pas.

M. D. Musitelli (en son nom) : Je vous propose que nous votions tout d'abord sur l'entrée en matière ou non sur ce rapport, et ensuite sur le vote.

M. E. Dubois (CC) : Est-ce que vous réalisez que la prochaine séance du Conseil général est planifiée en mars ? Si cette halle est votée en mars, cela rendra totalement impossible la réalisation pour la rentrée 2026.

M. S. Rossetti (Président) : Nous votons sur l'entrée en matière ou non de ce rapport.

L'entrée en matière est refusée par 19 voix contre 17 et 4 abstentions.

M. S. Rossetti (Président) : Nous ne voterons donc pas sur cet arrêté, je laisserai le Conseil communal revenir là-dessus.

M. N. Rousseau (en son nom) : J'ai une remarque sur le fonctionnement de nos institutions. Ce rapport a été accepté, si je ne m'abuse, à l'unanimité par la Commission de gestion et des finances. Je ne remets pas en cause le fond, mais je trouve dommage qu'il faille attendre le Conseil général pour refuser un rapport. Si les obstacles que vous signalez étaient réellement tels, ils auraient normalement dû être pris en compte lors de la séance de la Commission de gestion et des finances, qui aurait alors pu elle-même demander un renvoi du rapport. Il faut rester attentif aux changements de position. Nous avons déjà insisté plusieurs fois sur ce point, et je voulais souligner ce dysfonctionnement.

M. J. Wessner (en son nom) : Je regrette sincèrement de ne pas pouvoir se prononcer sur ce rapport, même si je comprends parfaitement les raisons des personnes qui s'y opposent. Nous risquons ainsi que plusieurs dizaines d'élèves ne puissent pas suivre leurs cours d'éducation physique l'année prochaine. Et effectivement, c'est la qualité du rapport qui en est la cause, d'autant plus que, comme l'a relevé M. H. Da Silva, cela fait de nombreux mois que nos conseillers communaux auraient dû nous présenter un rapport complet.

M. A. Macherel Rey (en son nom) : J'ai un élément qui n'est pas encore clair. M. H. Da Silva, vous parliez au nom de la commission non permanente du suivi des travaux de Vauvilliers : est-ce que c'est son rôle d'accepter d'être réunie pour se prononcer sur un tel rapport. À mon avis, c'est la commission de gestion et des finances qui devait se prononcer. L'autre est une commission non-permanente, elle est consultative, elle peut conseiller, mais je ne crois pas qu'elle ait à se prononcer là-dessus, mais je peux me tromper.

M. H. Da Silva (en son nom) : Je peux me prononcer en mon nom et non pas au nom de la Commission. Mais la commission non-permanente n'est pas une commission silencieuse, c'est une commission qui travaille, qui pose des questions et qui n'obtient pas de réponses à ses questions depuis 14 mois.

M. A. Macherel Rey (en son nom) : J'entends, mais c'est une chose de ne pas obtenir de réponses et d'exiger après qu'elle soit consultée afin qu'elle puisse se prononcer. À mon avis, ce sont deux choses différentes.

M. H. Da Silva (en son nom) : Je n'ai rien exigé.

M. A. Macherel Rey (en son nom) : Alors je vous ai mal compris.

M. M. Couverchel (en son nom) : Nous avons voté 22 mio de francs, pour la réfection du collège de Vauvilliers, est-ce que cette halle de gymnastique n'était vraiment pas déjà prise en compte dans ce montant ?

M. P. Chapuisod (CC) : Non.

M. M. Couverchel (en son nom) : J'aurais aimé savoir pourquoi ? et est-ce qu'il reste des sous sur ces 22 mio de francs ?

M. P. Chapuisod (CC) : Dans la situation actuelle, non. Nous commençons les travaux de gros œuvre, nous venons d'attribuer plusieurs chantiers. Le budget a été établi et nous ne disposons pas de cette somme dans les 22 mio de francs, sinon nous n'aurions pas fait ce rapport. Le crédit des 22 mio de francs avait été voté sous l'ancienne législature et nous allons de l'avant avec ce projet.

8. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de dépense de CHF 757'000.00 TTC pour la réalisation d'une structure d'accueil parascolaire provisoire en construction modulaire dans la cour du Collège des Esserts

Mme J. Koller (au nom de la CGF) : Il a été demandé par les membres que le terme « location » apparaisse clairement dans l'arrêté. Si non, le rapport a été accepté à l'unanimité.

Mme C. Rais (au nom du groupe PS) : L'accueil des enfants en dehors des heures scolaires est une priorité pour une commune comme Boudry, car il constitue un élément essentiel garantissant son attractivité auprès de potentiels nouveaux habitants et de potentielles nouvelles habitantes. Nous comprenons qu'il n'est malheureusement pas possible de construire un deuxième étage à la structure Am Stram Miam 2 en raison des travaux en cours à Vauvilliers. Cela ne nous empêche toutefois pas de regretter la nature provisoire du projet qui nous est présenté ce soir, ce d'autant que nous savons que le manque de places d'accueil ne fera que se poursuivre, voire empirer. Dans l'attente de la solution pérenne que nous appelons de nos vœux, il nous semble que le projet présenté est la meilleure solution possible à l'heure actuelle. Nous saluons par ailleurs les efforts de toutes les personnes impliquées, tant au sein de la commune que de la structure d'accueil, pour trouver des solutions à une situation compliquée et pour aider les familles dans le difficile exercice de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Le parti socialiste acceptera ce rapport.

M. P. Oliva (au nom du groupe PLR) : Nous avons pris connaissance du rapport qui nous est soumis ce soir. Les besoins sont clairs et les listes d'attente bien réelles. Face à cette situation, la solution proposée par le Conseil communal apparaît comme nécessaire et pragmatique afin de garantir, à court terme, une prise en charge suffisante des enfants et de soutenir les familles actives. Dans sa grande majorité, notre groupe soutiendra donc cette demande de crédit. Nous tenons toutefois à exprimer une vigilance quant à la multiplication de structures provisoires sur le site des Esserts. Il est essentiel que le confort des enfants, la qualité des espaces et leurs besoins soient pleinement garantis, et que le caractère provisoire de cette solution reste bien limité dans le temps. Merci de votre attention.

M. R. Barrabas (au nom du groupe Les Vert·e·s) : Nous tenons tout d'abord à remercier le Conseil communal pour leur réactivité suite à la très forte augmentation des demandes d'accueil parascolaire et à la recherche d'une solution pragmatique. Ceci démontre un vrai souci pour la population active de notre commune et la solution d'une construction provisoire proposée nous satisfait pleinement. C'est donc avec enthousiasme que nous acceptons à l'unanimité ce rapport.

Au vote, l'arrêté est accepté à 38 voix et 2 abstentions.

9. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la décision de principe et à une demande de crédit de CHF 18'500.00 pour l'acquisition d'une parcelle viticole dans le secteur de Pontareuse

Mme J. Koller (au nom de la CGF) : La Commission soutient la conservation du patrimoine et a voté à l'unanimité ce rapport.

M. C. Buschini (au nom du groupe PLR) : Il est des opportunités qu'il ne faut pas rater ! L'histoire marquante de l'église de 1228 et démolie en 1647, noyau central de la paroisse de Pontareuse pour le district de Boudry, mérite que l'on y consacre des recherches sur ses vestiges et des fouilles archéologiques pour en retrouver au milieu de la vigne actuelle marquée par sa stèle, son lieu d'implantation sur la voie romaine de la Vy d'Etra conduisant d'Yverdon à Bâle. Cet investissement pour l'achat de cette parcelle de 900 m² et la mise en valeur de ce site de notre patrimoine mérite d'être approuvé. C'est à l'unanimité que notre groupe PLR acceptera ce crédit.

M. D. Mühlematter (au nom du groupe PS) : Nous acceptons le crédit de CHF 18'500.00 pour l'acquisition de cette parcelle viticole dans le secteur de Pontareuse.

Mme J. Koller (au nom du groupe Les Vert·e·s) : Notre groupe acceptera ce rapport à l'unanimité.

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

10. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la donation d'une parcelle forestière par l'hoirie Petter – bien-fonds n° 4324, secteur du chemin des Repaires

Mme J. Koller (au nom de la CGF) : Pour ce dernier rapport de la soirée, la Commission a également voté l'arrêté à l'unanimité.

Mme L. Dubois (au nom de groupe PS) : Le groupe socialiste soutient cette donation de la parcelle forestière par l'hoirie Peter. Cette reprise par la collectivité va dans le sens de renforcer le patrimoine public et permet à la commune de mieux maîtriser l'aménagement et la sécurité d'un secteur fréquenté notamment par les piétons et les enfants. Pour ces raisons, le groupe socialiste acceptera ce rapport.

Mme S. Aubert (au nom du groupe PLR) : Le PLR acceptera à l'unanimité ce rapport.

Mme J. Koller (au nom du groupe Les Vert·e·s) : Pour les raisons qui viennent d'être exprimées, le groupe validera à l'unanimité ce rapport.

Au vote l'arrêté est accepté à l'unanimité.

11. Interpellation et postulat

M. D. Musitelli (au nom du groupe PLR) : Je ne vais pas vous lire le postulat. Il s'agit, en substance, d'une démarche du PLR qui demande au Conseil communal d'examiner s'il existe des mesures adéquates pour centraliser les services communaux. Actuellement, ces services sont décentralisés. On peut s'y rendre en bus, mais seulement deux fois par heure. Pour ma part, n'habitant pas très loin, lorsque je m'y rends à pied avec la poussette, je dois traverser un pont sans trottoir, ce qui n'est jamais très rassurant. Dans l'optique de revitaliser le centre-ville, nous souhaitons donc demander au Conseil général s'il existe une option de rapprocher partiellement ou totalement ces services communaux. Il ne s'agit pas d'une obligation pour le Conseil communal : c'est un postulat, soit une demande visant à étudier l'opportunité d'une telle démarche. Je reste bien entendu à disposition s'il y a des questions.

M. N. Rousseau (au nom du groupe PS) : Nous accueillons favorablement ce postulat, nous estimons aussi que le centre-ville mérite d'être revitalisé. Il vient déjà de perdre notre Poste, si nous pouvions y remettre quelques services d'accès à la population, d'autant plus que le postulat n'est pas contraignant, il demande une étude. On peut imaginer que certains services nécessaires à la

population soient centralisés et que d'autres restent à l'emplacement actuel. Je rappelle simplement que cela risque de coûter quelque argent, il faudra aussi être conscient des investissements que ce changement pourrait demander. Nous l'accepterons à l'unanimité.

Mme C. Durgnat Lopes (au nom du groupe Les Vert·e·s) : Ce postulat nous a paru convainquant, tentant, à voir si c'est possible de le réaliser. Nous le soutiendrons à l'unanimité ou à la majorité.

M. Mühlematter (en son nom) : Je suis surpris que la Commune de Boudry avec autant d'industries ne puisse compter que sur une seule industrie. Je sais très bien que les cadrans, sur le Plateau de la Gare, j'y ai travaillé, et à la moindre petite crise, ils mettent leurs employés au chômage. Je suis quand même déçu que nous ne puissions pas compter sur des impôts de ces industries quand même importantes.

M. S. Rossetti (président) : Merci, mais ce n'est pas en lien avec le postulat.

Au vote, le postulat est accepté à l'unanimité.

12. Informations du Conseil communal

M. E. Dubois (CC) : Avant les informations, je souhaite faire un point pratique relatif au renvoi du rapport de la halle de gymnastique. Vous avez compris qu'il y a un délai très court pour pouvoir être prêt à la rentrée scolaire. Cela signifie que nous allons devoir nous revoir en janvier. Il faudra que nous regardions avec l'administration quelle sera la première date possible, si nous transmettons déjà la convocation demain ou dans quelques jours. Nous ferons une séance de Conseil général uniquement pour ce rapport et à ce propos, est-ce que la Commission de gestion et des finances, ainsi que le Copil Vauvilliers seraient d'accord d'être consultés par voie de circulation. Je pose la question aux présidents respectifs des deux commissions. *Il lui est répondu positivement.*

M. P. Chapuisod (CC) : Tout d'abord, nous vous avons promis une décision concernant le camping. Le Conseil communal a fixé l'évacuation définitive du camping au 31 décembre 2027. La fin de la saison étant prévue au 31 octobre, le démontage sera autorisé jusqu'à la fin de l'année. La remise en état du terrain interviendra à partir de cette date.

Pour faire suite à la réorganisation des services communaux qui vous a été présentée lors de la séance extraordinaire du Conseil général du 18 novembre 2025, le Conseil communal se réorganise également. Voici donc la nouvelle répartition des dicastères (s. réf. à l'annexe 2).

Mme A. Macherel Rey (CC) : J'ai une information à vous transmettre. Elle concerne les membres de la Commission non permanente nommée par le Conseil communal pour enfance et formation, accueil et pré- et parascolaire. Chacun des groupes politiques est représenté : M. S. Paz pour le PLR, M. R. Barrabas pour Les Vert·e·s et M. J. Wessner pour le PS. Nous avons également fait appel à Mme M. Leogrande, directrice des structures d'accueil parascolaire, qui a accepté, ainsi qu'à Mme A. Frémanger, membre de la CAE, la commission des activités extrascolaires, une commission gérée par CESCOLE. Ainsi nous aurons la possibilité de nous retrouver dès le début de l'année 2026, pour examiner d'une part le cahier des charges, les objectifs et les tâches qui seront confiées à cette commission. Pour le moment, elle est non-permanente, c'est un choix du Conseil communal, mais elle pourrait devenir permanente si nécessaire. Je vous remercie de votre attention.

Mme M. Schlaeppi (CC) : Je vous annonce plusieurs actions et événements dans le cadre de la cohésion sociale qui auront lieu au mois de décembre. Premièrement, il y aura la rencontre du Noël multiculturel qui se passera ici, à la salle de spectacles, vendredi 19 décembre, avec une partie officielle en présence

de Mme F. Nater à partir de 17h45. Nous avons aussi dans cette même salle, le 24 décembre, Noël en Commune, qui est un repas pour les personnes seules, les familles et/ou les personnes qui désirent partager. Également, je vous fais part d'un projet que nous avons mené avec le parascolaire et le Centre de Loisirs de Boudry : toutes les personnes de plus de 70 ans de la commune recevront une carte de Noël faites par les enfants du parascolaire et du Centre de Loisirs.

Je profite d'avoir la parole pour répondre à Mme J. Koller concernant le plan financier. Effectivement, nous nous sommes renseignés et selon la LFinEC, il doit figurer au budget. C'est une erreur d'appréciation du service des finances, sachez que vous le trouverez sur ECHO dès demain.

M. E. Dubois (CC) : Et voici l'agenda. En ce moment, il y a la patinoire. Allez-y cela dure jusqu'à fin février et traditionnellement, il y aura la soupe aux pois le 1^{er} janvier, entre 16h et 18h30, également dans la région de la patinoire.

13. Questions

M. C. Buschini (en son nom) : Concernant la nouvelle répartition des dicastères, je ne vois pas apparaître « Perreux », est-ce c'est toujours M. P. Chapuisod qui s'en occupe ?

M. P. Chapuisod (CC) : Oui, le CFA fait partie de la sécurité publique.

Mme N. Chapuisod (en son nom) : Concernant la maison des jeunes, il était prévu de recevoir un rapport environ une année après sa mise en route. Est-il prévu de présenter prochainement ce rapport ?

Mme M. Schlaeppi (CC) : Oui, tout à fait, c'est prévu, il sera présenté en mois de mars.

M. R. Barrabas (en son nom) : Il y a un peu plus de deux ans, les habitants de la rue Louis-Favre ont été consultés par la commune sur leur intérêt à être raccordés au chauffage à distance si celui-ci venait à être installé. Sur la totalité des retours reçus par la commune, la tendance s'est révélée positive. Depuis, et malgré les demandes de certains habitants de la rue, aucun retour concret n'a été partagé avec la population concernée, de la part de la commune ou du fournisseur d'énergie (le groupe E), à qui reviendra la décision finale. Afin de permettre aux habitants de planifier d'éventuels changements concernant leur source de chauffage, mais également en raison des aménagements prévus sur cette rue, il semble naturel qu'un retour, même partiel, soit fourni par le Groupe E. Ma question est donc la suivante : est-il possible que la commune s'approche du Groupe E afin de lui demander le statut de ce projet ?

Mme C. Zeter (CC) : Nous allons consulter le Groupe E et revenir sur cette question. Je crois que nous avons déjà abordé, lors d'une séance précédente, les difficultés spécifiques de la rue Louis-Favre. Pour l'instant, la rue Louis-Favre n'est pas incluse dans les travaux prévus prochainement, mais nous leur poserons la question et reviendrons vers vous.

M. D. Musitelli (en son nom) : J'ai une question, mais j'ai également une remarque préalable. On m'a dit qu'au début de séance, il y avait des correspondances et qu'il faudrait les montrer ou les lire. Je ne sais pas si c'est dans la pratique ou pas.

M. S. Rossetti (Président) : La première lettre n'a pas été lue parce que personne ne l'a réclamé et cela faisait suffisamment de temps qu'elle était sur ECHO. En revanche, pour l'autre courrier, récent, il a été lu.

M. D. Musitelli (en son nom) : Merci et voici donc ma question principale : Depuis septembre 2025, il y a eu les résultats d'un audit sur la planification financière de la Commune qui a été rendue. Je trouve que c'est très bien. C'est cela qui permet au Conseil Général de voter sur les investissements, sur les budgets. La question que je me pose c'est pourquoi nous n'avons pas encore reçu les résultats de l'audit de la planification financière ? et quand est-ce que nous la recevrons en tant que membre du Conseil général ?

Mme A. Macherel Rey (CC) : La Commission de gestion et des finances a été informée, une séance a eu lieu pour cette commission en présence de Mme Rainotte qui a présenté les résultats à la Commission de gestion et des finances qui ont pu poser toutes leurs questions.

Mme M. Schlaeppli (CC) : Une remise à jour des documents est en train de se faire, notamment en relation avec les changements relatifs aux investissements, mais les résultats seront transmis en début d'année prochaine.

M. D. Musitelli (en son nom) : Merci, cela amène une deuxième question : est-ce qu'on aura les deux versions ? ou seulement la mise à jour ? Cela peut être intéressant de savoir ce qui a été modifié, dans quelle direction nous allons, etc.

Mme M. Schlaeppli (CC) : Oui, je pense que cela sera tout à fait faisable.

M. M. Fortin (en son nom) : Au niveau organisationnel, c'est intéressant d'être dans une grande salle, mais il serait nécessaire d'utiliser systématiquement le micro, car à l'arrière, nous n'entendons pas l'ensemble des débats.

Le président lève la séance à 21h59.

Boudry, le 28 janvier 2026

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président

Le Secrétaire

Sam Rossetti

Stephen Blanc

Annexe 1

*Comité boudrysan pour une fiscalité communale attractive***DECLARATION SUR L'HONNEUR**

Nous, soussignés les membres du *Comité boudrysan pour une fiscalité communale attractive*, déclarons et confirmons que si le Conseil général de la Ville et Commune de Boudry, lors de sa séance du 15 décembre 2025, abaisse à 65 le coefficient de l'impôt direct communal de la Ville et Commune de Boudry à compter du 1^{er} janvier 2026 et ce pour une durée illimitée dans le temps, nous cesserons alors immédiatement notre récolte de signatures relative à notre initiative populaire communale intitulée « *Pour une réduction de l'impôt direct communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques* » annoncée dans la Feuille officielle du 28 novembre 2025 et nous ne déposerons pas ladite initiative dans le délai légal du 28 mai 2026.

Ainsi fait à Boudry, le 15 décembre 2025

Nathalie Chapuisod



Danilo Facchinetti



Stéphane Keller



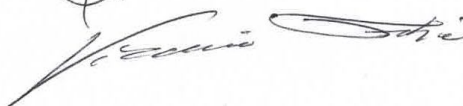
Pierre Meisterhans



Sandro Paz



Fabio Vicario



Annexe 2

Répartition des dicastères
au 1^{er} janvier 2026

Présentation aux chefs de secteurs et au Conseil général – le 15 décembre 2025

Administration ; Chancellerie ; Ressources humaines Enfance et formation ; Parascolaire Informatique <i>A redéfinir le 1.07.26</i>	Aménagement du territoire Environnement Énergie Services industriels	Culture, sports, loisirs et église ; Bibliothèque Service à la population /Etat civil Bâtiments ; Intendance Mobilité et transports	Cohésion sociale ; Santé Économie Finances Tourisme	Sécurité publique Dangers naturels Forêts et vignes Travaux publics ; Voirie/Eaux usées
Anne Macherel Rey	Catherine Zeter	Émile Dubois	Mallorie Schlaeppli	Pascal Chapuisod
Catherine Zeter	Pascal Chapuisod	Mallorie Schlaeppli	Émile Dubois	Anne Macherel Rey

Chef-fe de dicastère

Suppléant-e